

Aux habitantes et habitants de Prangins

Agir ensemble pour le climat

A Prangins, l'urgence climatique est déclarée et la nécessité d'agir avec détermination à l'échelle communale est reconnue. Cet engagement fort de notre commune visant à diminuer les émissions de CO2 sur notre territoire et à préserver la biodiversité a été récompensé cette année par le renouvellement du label Cité de l'Énergie. Dans ce contexte, la Municipalité a le plaisir de vous convier à :

une rencontre sur le thème du climat le mardi 12 novembre 2019, à 18 h 45

Maison de Commune, La Place, 2^e étage, salle du Conseil communal

Dominique-Ella Christin, Municipale en charge de l'Environnement, fera une brève présentation de la politique climatique communale, qui sera suivie par **la remise officielle du label Cité de l'Énergie** à notre commune par René Longet, ambassadeur de l'Association Cité de l'Énergie.

La soirée se poursuivra avec une présentation de Sebastien Humbert, ingénieur EPFL et expert en bilan carbone au sein du bureau d'études Quantis, concernant les mesures que peuvent prendre les ménages pour réduire leur impact environnemental.

La politique climatique communale vise à impliquer tous les acteurs du territoire, autorités et privés, afin d'agir ensemble pour le climat. Les activités des ménages participent aux émissions de CO2. Comment pouvons-nous mesurer un tel impact ? Quels sont parmi nos choix ceux qui pèsent le plus en termes d'empreinte carbone, tandis que d'autres restent insignifiants ? Entre mobilité, chauffage, alimentation, consommation, où pouvons-nous faire une différence plus manifeste ? Pour aider à mesurer ces divers impacts et orienter notre contribution en faveur du climat, Sebastien Humbert a été invité pour nous permettre d'y voir plus clair.

Un apéritif sera servi au terme de cette soirée, vers 19 h 45.

Nous espérons vous y voir nombreux.

Plus d'informations :

www.prangins.ch > officiel > administration > environnement > cité de l'énergie

La Municipalité

Prangins, octobre 2019

